

ANNEXE 8

ATTESTATION DE VERIFICATION DU SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VEHICULE

Suivant l'arrêté du 23 Décembre 2002 annexe 8

Echéance de validité de la présente attestation (1): 23/10/2026

Je soussigné : MECATRUCKS BEZIERS

- station agréée par le constructeur/station agréée chronotachygraphe (2): Agrément chronotachygraphe numérique : 12.17.271.011.1 Agrément chronotachygraphe analogique : 24.14.271.004.1

- vérificateur : Guillaume FABRESSE

- adresse: LE MANTEAU BLEU – ROUTE DE NARBONNE 34500 BEZIERS

Atteste que le système de limitation ou le limiteur de vitesse du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences règlementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation: 90 Km/h

Véhicule: CAM

Marque: RENAULT

Type: KERAX

N° de série: VF634APA00000158

N° d'immatriculation : BP - 896 - GG

A BEZIERS, le: 24 / 10 / 2025

Signature Signat